



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2020

*Tél. : 05.59.68.33.71*

*Fax. : 05.59.68.32.23*

*Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr*

**Présents** : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Lose-Bordenave, Séverin, Oddos, Caillard, Grabé-Bidou.

**Absents excusés** : MM. Marques, Gonzalez Gonzalez, Jeannerot.

**Secrétaire de séance** : Mme Barrère.

Le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

### 1) Délibérations :

#### **1.1) N° 2020/29 : Don aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France et des Maires Ruraux (ADMR) des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction.

Monsieur le Maire, après avoir examiné le budget, propose au Conseil Municipal de faire un don exceptionnel aux communes sinistrées d'un montant de 1 000 €.

- Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
  - Décide de verser une subvention exceptionnelle de **1 000 €** aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes ;
  - Précise que cette somme sera versée sur le compte ouvert à cet effet par l'ADMR des Alpes-Maritimes ;
  - Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette somme.

## 2) Questions diverses - Informations :

### 2.1) Vente de bois :

Certains arbres qui longent la D62 entre les Chemins de l'Ecole et de Michel menacent, au moment des intempéries, de tomber sur la route départementale et sur le Chemin de Michel.

Le propriétaire de la parcelle faisant l'angle du Chemin de l'Ecole et de la RD62 va faire couper les arbres. Monsieur le Maire propose d'en profiter pour faire effectuer une coupe pour sécuriser le secteur.

Après s'être rendu sur place, les membres du Conseil Municipal présents ont décidé de proposer à l'entreprise de couper une bande d'environ 10 mètres de large le long de la RD62, une bande d'environ 5 mètres de large le long du Chemin de Michel, la bordure (1<sup>ère</sup> rangée d'arbres) le long du Chemin de l'Ecole, plus un chêne qui penche sur le Chemin de Michel et un bouquet de chênes américains le long de la RD62.

Rendez-vous sera pris avec l'entreprise pour les modalités opératoires et financières.

### 2.2) Cérémonie du 11 novembre :

Suite aux consignes sanitaires qui nous imposent des restrictions de rassemblement, la cérémonie de cette année se fera en comité restreint :

- Les Anciens Combattants
- Les Conseillers Municipaux
- Une délégation de militaires (2) du Dépôt de Munitions

L'ordre du jour étant épuisé, un dernier tour de table est effectué :

- Monsieur ODDOS :

- 1) Nous informe que son épouse est allée assister à une démonstration de matériel chez les Pompiers de Soumoulou, au cours de laquelle ces derniers ont proposé de faire des démonstrations et formations auprès des communes.
  - Contact sera pris avec les Pompiers pour organiser des séances de formation aux premiers secours ;
- 2) Propose d'implanter en aval de l'école (sur le Chemin de l'Ecole et sur la RD42) des panneaux « Attention à nos enfants » ou des silhouettes d'enfants pour inciter les automobilistes à ralentir.
  - L'étude sera faite et des devis demandés.

- Madame SEVERIN nous informe que l'Association des Parents d'Elèves envisage de mettre en place une boîte à lire à l'extérieur de l'école « accessible à tous ».

➤ C'est une idée qui avait été étudiée avec le précédent Conseil Municipal mais qui n'a pas été réalisée.

L'emplacement reste à définir.

Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès d'ORANGE pour récupérer une ancienne cabine téléphonique.

La séance est levée.

